

10
actions

pour + de **bio**DIVERSITÉ



MISSION
ZÉRO
pesticide

...et la ville change de nature



Sommaire



- 3** Une démarche collective
- 4** Vous pouvez le faire !
- 6** Des bénéfices évidents
- 8** 10 actions pour + de biodiversité
- 13** Avec quelles aides techniques et financières ?
- 15** Rejoignez la charte
« Tous unis pour la reconquête de la biodiversité ! »

Inverser la tendance pour plus de biodiversité

L'Alsace est une région connue pour sa grande diversité de milieux naturels et d'espèces caractéristiques. Héron cendré, foulque macroule, sandre, crapaud vert, saule marsault...

L'Alsace abrite aussi dans son sous-sol la plus grande nappe phréatique d'Europe, une sorte de réservoir d'eau géant.

Polluer cette nappe en utilisant des pesticides et des engrais chimiques, c'est contaminer notre ressource en eau potable et réduire la fertilité des sols, ce qui atteint la faune, la flore et la biodiversité en général.

Pour retrouver plus de biodiversité et une plus grande qualité de vie, de nombreuses actions sont menées depuis plusieurs années, comme l'amélioration de la qualité de l'eau et la gestion des forêts, la constitution de trames vertes et l'augmentation du nombre d'espaces verts en ville.

Ces enjeux sont partagés à l'échelle nationale, européenne, mondiale mais aussi par chacun de nous : dans nos villes, dans nos jardins, dans nos espaces verts, grâce à des gestes simples et de nouvelles habitudes.

Ce guide est destiné à tous ceux qui ont la responsabilité de gérer des espaces verts privés : entreprises ou zones d'activités, bailleurs sociaux, prestataires d'entretien des espaces verts...



LA BIODIVERSITÉ, C'EST L'ENSEMBLE DES ESPÈCES VIVANTES ET LES RELATIONS QU'ELLES ENTRETIENNENT ENTRE ELLES. AUJOURD'HUI, ON ESTIME QU'ELLE DISPARAÎT À UN RYTHME 100 À 1000 FOIS SUPÉRIEUR AU RYTHME NATUREL ! CALMONS CE RYTHME !

Une démarche collective indispensable



17 000 ESPÈCES DE FAUNE ET DE FLORE SONT MENACÉES DE DISPARITION À L'ÉCHELLE MONDIALE, SOIT 1 ESPÈCE DE PLANTE SUR 8 ET 1 ESPÈCE DE MAMMIFÈRE SUR 4 !

C'est en marche à Strasbourg et dans la Communauté urbaine

Les milieux urbains ne sont pas forcément pauvres en biodiversité. Certains sont même devenus le refuge d'espèces.

Conscientes de cet enjeu, la Ville et la Communauté urbaine de Strasbourg se sont engagées, dès 2008, dans un programme d'abandon des pesticides dans la gestion des espaces publics.

Les objectifs du programme « Zéro pesticide » :

- Une meilleure qualité de vie
- Préserver notre santé
- Stopper la dégradation de la nappe phréatique
- plus de biodiversité

Tous impliqués !

Pour que l'abandon des pesticides débouche sur des résultats significatifs, la collectivité a montré la voie :

- en utilisant des techniques alternatives pour l'entretien de ses espaces verts et de sa voirie et en pratiquant une gestion différenciée des espaces publics ;
- en mobilisant, sensibilisant et formant les jardiniers amateurs aux vertus du jardinage au naturel ;
- en menant des actions dans les écoles pour expliquer aux écoliers et à leurs familles le nouveau visage d'une ville avec plus de nature et de biodiversité.

Aujourd'hui, c'est vous, propriétaires et gestionnaires d'espaces privés, qui êtes appelés à renforcer cet effort, en changeant de méthodes d'entretien des espaces verts que vous gérez. Parce que les petites gouttes d'eau font les grandes rivières !

Vous pouvez le faire !

La gestion écologique des espaces verts privés permet d'accroître l'effort des collectivités et des particuliers.

Parce que :

- les surfaces concernées sont importantes ;
- l'effet d'entraînement dans une même zone d'activité, de résidence... crée un effet boule de neige très positif ;
- la faune et la flore recherchent le moindre refuge disponible et que ces centaines d'hectares gérés de façon plus écologique sont déterminants pour les continuités écologiques (trame verte).

Qui convaincre ?

D'abord le propriétaire, le gestionnaire du site, le chef d'entreprise... Ce projet doit être approuvé sur le principe avant d'être appliqué sur le terrain. Ce préalable permet de lui donner du poids et du sens, mais aussi d'être porté et relayé auprès des usagers du site et des médias, afin qu'ils adhèrent au projet. Cela permet aussi d'avoir le soutien nécessaire au moment des décisions importantes ou des questions de budget.

Qui impliquer ?

- le responsable administratif et/ou financier, le syndic de copropriété
- le responsable du développement durable ou le responsable technique
- le jardinier, le responsable des espaces verts, l'entreprise de jardinage
- le responsable communication
- les salariés, les usagers, les habitants concernés par cette nouvelle gestion des espaces verts...

3 étapes vers plus de biodiversité



Une zone de gazon c'est beaucoup de travail et d'énergie, et un espace pauvre en faune et en flore sauvage.



Un gazon tondu moins court, complété d'une zone plantée en prairie ou simplement non fauchée, va permettre à de nombreux insectes utiles de se réinstaller : les abeilles, les papillons, les coccinelles. Ces prairies serviront également de garde-manger aux oiseaux, aux chauve-souris...



Des haies, des troncs d'arbres, des murets, une mare peuvent servir de refuges aux espèces utiles. Des nichoirs peuvent aussi donner un coup de pouce aux espèces fragilisées. Et en plantant des arbres fruitiers, vous bénéficiez d'une floraison étalée dans le temps et de fruits en été.

L'impact paysager d'une gestion plus écologique est vraiment incontestable. La diversité des espaces et des espèces crée un paysage beaucoup plus agréable à l'œil et des lieux de vie ou de détente beaucoup plus conviviaux.

Des bénéfices évidents



Cultivez la positive attitude

En prenant l'initiative d'agir pour l'environnement, vous anticipez la législation et la réglementation issues du Grenelle de l'environnement et des directives européennes : lutte contre la régression des espaces naturels, création de couloirs écologiques, bon état écologique des eaux.

C'est tellement plus positif que d'attendre d'y être contraint !

Améliorez votre cadre de vie

Le bien-être des salariés, des usagers, des riverains est une vraie motivation. En entretenant des espaces de nature et de biodiversité de proximité, vous allez combler petit à petit leur envie de nature, de gazouillis d'oiseaux et de fraîcheur.

En supprimant l'usage des produits phytosanitaires, vous faites aussi un geste pour leur santé et un environnement moins nocif.

Valorisez votre image

Respecter la nature, agir en faveur du développement durable : des valeurs éthiques qui rapportent aux entreprises, dont c'est le cœur de métier, mais aussi à celles qui sont considérées comme plus « néfastes » à leur environnement.

En communiquant sur vos actions, vous cultivez votre capital sympathie !

En allant plus loin dans votre démarche, vous pouvez même gagner valeur d'exemple et convaincre d'autres acteurs du voisinage pour encore plus d'efficacité !

Semez des économies

La gestion différenciée des espaces verts, tondu moins souvent, permet par exemple d'économiser des frais d'entretien et de ramassage.

L'abandon des pesticides engendre également moins de dépenses en produits phytosanitaires.

Ces économies peuvent être consacrées à d'autres achats : matériel de désherbage mécanique, matériaux de paillage, composteur, plantation de nouvelles espèces nécessitant moins d'entretien... **pour un coût global relativement neutre.**



ATTENTION, UN GRILLAGE DE SÉPARATION ENTRE DEUX JARDINS EST UN OBSTACLE INFRANCHISSABLE POUR UN HÉRISSON.



La continuité des trames verte et bleue

La trame verte est un plan en faveur de la biodiversité, de la préservation du patrimoine naturel et paysager, de l'amélioration du cadre de vie et de l'organisation de l'utilisation de l'espace.

L'enjeu de la trame verte est de rétablir des connexions et des continuités entre des milieux naturels et urbains pour permettre aux espèces animales et végétales de se déplacer et de se disperser sans entrave.

La trame bleue, vise, elle, la reconquête des cours d'eau et des eaux souterraines, des milieux et des habitats aquatiques. En Alsace, elle est prise en compte par l'Agence de l'eau Rhin Meuse.

Ces deux dispositifs sont intégrés dans les plans d'urbanisme et d'aménagement du territoire.



Quelques principes de base

Soyez malin

Avant d'espérer le retour de certaines espèces, prenez d'abord en compte dans votre plan de gestion les espèces déjà présentes.

Soyez réaliste

Pourquoi chercher d'emblée du spectaculaire ? Faites en fonction de vos moyens, de votre temps, de vos connaissances.

Soyez prudent

Pour éviter des erreurs nuisibles à la vie de certaines espèces présentes, fractionnez vos parcelles en fonction des méthodes utilisées ou des périodes d'entretien. Pratiquez une gestion différenciée !

Soyez rigoureux

Établissez votre planning de mise en œuvre (espaces différenciés, saisons, techniques) pour évaluer objectivement les résultats de vos choix et tirer des conclusions pour les années suivantes.

Soyez curieux

Interrogez les autres gestionnaires d'espaces verts du secteur, échangez sur ce qui marche, documentez-vous.

Soyez optimiste

Même un petit site et de petits efforts peuvent être très productifs !



10 actions pour plus de biodiversité



Des gestes plus écologiques



1 Zéro produit chimique

Bannissez les engrais et tous les pesticides (insecticides, herbicides, fongicides) pour nourrir, soigner ou entretenir vos espaces verts. Réapprenez les gestes de bon sens et les astuces de jardinier pour gérer la nature de façon plus verte.



90 % DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES SONT DISSÉMINÉS DANS L'ENVIRONNEMENT SANS POUR AUTANT ATTEINDRE LEUR CIBLE.

2 Utilisation de techniques alternatives

Pour faire la chasse aux herbes indésirables, pensez au désherbage manuel pour extirper les racines (avec un sarcloir, une binette ou un couteau) et privilégiez le désherbage alternatif (thermique ou mécanique).

Pour éviter que ces techniques ne soient trop gourmandes en temps, plantez progressivement des espèces couvre-sol au pied de vos massifs pour limiter le désherbage.



COMMENT SE DÉBARRASSER DES PESTICIDES OU PRODUITS CHIMIQUES ENTAMÉS ?

NE LES JETEZ PAS COMME DE VULGAIRES DÉCHETS. ILS MÉRITENT UN TRAITEMENT RÉSERVÉ AUX MATIÈRES DANGEREUSES. RENSEIGNEZ-VOUS SUR LES POINTS DE COLLECTE AU 03 88 60 90 09.

3 Réduction des tontes

Un gazon tondue à 6 ou 8 cm de hauteur sera mieux enraciné et plus résistant à la sécheresse. Vous diminuez en prime la fréquence des tontes et le coût d'entretien de vos pelouses.

En tondant moins court vos pelouses, vous laisserez s'installer des pâquerettes, des plantains et des pissenlits, qui feront le bonheur des abeilles butineuses, des papillons et des insectes utiles.

Si vous laissez pousser une parcelle en prairie, fauchez au maximum 2 fois par an, vous permettrez à des milliers d'insectes de s'installer (papillons, abeilles, perce-oreilles...); ils serviront de nourriture aux oiseaux, aux chauve-souris, aux amphibiens... Cachés par les hautes herbes, les oiseaux peuvent même s'installer pour nicher. **C'est tout un écosystème qui reprend vie, sans même avoir besoin de semer. Laissez faire la nature !**



UNE SIMPLE TONTE DIVISE PAR DEUX LE NOMBRE D'ESPÈCES D'INSECTES AUXILIAIRES, TRÈS UTILES CAR PRÉDATEURS DES INSECTES RAVAGEURS.

4 Réduction des arrosages et paillage des massifs

Privilégiez des systèmes d'arrosage en goutte-à-goutte au pied des plantes, couplés à des programmeurs pour un arrosage en soirée ou la nuit.

Faites avec le météo et adaptez la fréquence et la durée de vos arrosages selon le temps qu'il fait et selon les espèces plantées.

Le temps passé à arroser manuellement sera largement compensé par des économies d'eau !

En cas de nécessité, arrosez aux heures où l'eau s'évapore moins vite (avant 11h et après 17h) et de manière générale ayez le réflexe de pailler les pieds de vos arbustes et de vos massifs pour diminuer fortement l'évaporation et limiter la pousse des herbes folles. Pour pailler, utilisez des résidus de tonte séchés, des copeaux de bois ou de la paille.



EN PÉRIODE DE SÉCHERESSE, LE GAZON NE MEURT PAS, IL ENTRE EN DORMANCE, JAUNIT ET REVERDIT À LA PROCHAINE PLUIE.

10 actions pour plus de biodiversité

Des aménagements plus naturels



5 Plantation d'espèces locales

Privilégiez la plantation d'espèces locales, souvent plus résistantes car bien adaptées au climat. De plus, les espèces autochtones sont les seules à profiter à la faune : les plantes sauvages servent d'hôte à la reproduction des insectes, les espèces mellifères sont utiles aux insectes pollinisateurs, les plantes violettes ou roses nectarifères attirent les papillons...

Pour vos massifs de petite taille, privilégiez des arbustes et des plantes vivaces moins gourmandes en entretien et des plantes couvre-sol ou des herbacées pour les massifs étendus.



PRIVILÉGIER LES PLANTES AUTOCHTONES OU VIVACES
ÉVITE DE RECOURIR AUX PLANTES « JETABLES »
CULTIVÉES EN SERRES, GROSSES CONSOMMATRICES
D'ÉNERGIE ET ÉMETTRICES DE REJETS DE CO₂.

6 Plantation de prairies mellifères

Pour plus de variété des espèces et des fleurs dans votre prairie, laissez faire la nature en stoppant simplement les tontes.

Une prairie ne se gère pas comme un gazon. Une seule fauche y est effectuée par an. Cette mesure laisse ainsi le temps aux plantes à fleurs et aux graminées de se développer complètement. Les graines tombent au sol et régénèrent la prairie. En évitant de passer plusieurs fois la tondeuse (qui détruit la petite faune), oiseaux, papillons, sauterelles et bien d'autres espèces encore peuvent y vivre.



SOYEZ CONSCIENT DES DANGERS QUE REPRÉSENTENT LES LARGES BAIES VITRÉES POUR LES OISEAUX, QUI SONT NOMBREUX À LES PERCUTER.



LE RETOUR DE CERTAINES ESPÈCES DANS NOS VILLES ET NOS ESPACES VERTS PERMET DE LUTTER CONTRE DES ESPÈCES INDÉSIRABLES. PAR EXEMPLE, LES HÉRISSEONS SE NOURRISSENT DE LIMACES ET EN LIMITENT LA PROLIFÉRATION.

7 Plantation de haies champêtres

Les haies sauvages ou fleuries constituent une réserve naturelle pour les oiseaux, les petits animaux et les insectes utiles et elles nécessitent très peu d'entretien. Plantez des espèces locales : du cornouiller sanguin, du noisetier, du sureau noir, du troène, de l'aubépine.

Les haies plantées d'espèces mélangées sont plus accueillantes pour la faune et en multipliant les différentes strates (arbrisseaux, arbustes, petits arbres et grands arbres), la vie sauvage ne sera pas la même à tous les étages.

Maintenir des ronciers peut aussi permettre de préserver des espèces telles que les fauvelles, les pies-grièches... S'ils deviennent trop envahissants ou disgracieux, vous pouvez les tailler en partie et laisser le bois issu de la taille comme refuge à de petits insectes jusqu'à ce qu'il soit dégradé.



PLANTER DES ARBRES ET DES ARBUSTES VA D'ABORD AMÉLIORER VOTRE CADRE DE VIE GÉNÉRAL MAIS PEUT AUSSI ÊTRE TRÈS UTILE POUR CAMOUFLER DES ÉQUIPEMENTS DISGRACIEUX (LOCAL POUBELLE, GARAGE, HANGAR...).

8 Plantation d'arbres fruitiers

Et si vous plantez sur votre terrain quelques espèces fruitières ? Cerisiers, pommiers, poiriers, framboisiers, noisetiers... tous les goûts sont permis au fil des saisons.

Vous pouvez utiliser des variétés rustiques ou menacées (contacter l'association des croqueurs de pommes) et étalez les floraisons en choisissant diverses variétés.

Un choix qui joint l'utile (refuge pour la faune) à l'agréable (la production fruitière) pour afficher votre nouveau mode de gestion des espaces verts et démontrer les bienfaits du retour de la nature en zone urbaine.



10 actions pour plus de biodiversité

Des idées à partager



10 Quelques idées pour aller plus loin

→ Aidez la nature

Installez des nichoirs utiles aux hirondelles et aux chauve-souris ou conservez autant que possible des arbres à cavités.

Installez des mangeoires pour les oiseaux que vous pourrez nourrir en hiver, de petits abris (tas de branchages) pour les hérissons ou les rouge-gorges qui vous débarrasseront des nuisibles (limaces, pucerons...).

→ Créez des mares

Les mares ont fortement régressé dans le paysage alors qu'elles assurent des fonctions importantes pour la biodiversité et le cycle de l'eau. Un tout petit espace (2 m x 2 m) peut suffire à l'installation d'une mare et au retour d'amphibiens, de libellules, de milliers d'insectes.

→ Réduisez la pollution lumineuse

Elle met en danger les espèces nocturnes (dérèglement des rythmes biologiques, collisions, perturbations du parcours migratoire).

Pensez-y au moment de réaménager de nouveaux espaces :

- utilisez au maximum les capteurs de présence pour limiter la durée d'éclairage ;
- là où l'éclairage est indispensable, éteignez 1 luminaire sur 2 ou baissez l'intensité de 35% ;
- bannissez les lampadaires boule au profit d'éclairages qui n'illuminent que le sol.

→ Pensez aux toitures et murs végétalisés

Au moment de faire de nouveaux aménagements, étudiez ces possibilités devenues abordables et très esthétiques. De plus, elles procurent de la fraîcheur en été, isolent en hiver, diminuent la réverbération, régulent l'humidité...

9 Compostage collectif

Pour nourrir votre sol de façon écologique rien de tel qu'un compost. C'est une ressource naturelle et gratuite !

Encouragez le plus grand nombre à venir nourrir un bac à compostage collectif. Il peut être installé dans un lieu stratégique pour devenir un véritable réflexe.

Il peut aussi être valorisé par un affichage spécifique qui rappelle par exemple les règles d'un bon compost : les déchets verts, les déchets bruns et ceux à éviter...

Pour plus d'informations, contactez la Communauté urbaine au 03 88 60 90 09.

Qui peut vous aider ?



Les aides techniques pour votre démarche

L'Ariena, la Fredon Alsace, la LPO Alsace : trois structures alsaciennes qui s'engagent pour restaurer la biodiversité et vous accompagner techniquement dans votre démarche.

→ Pour vous engager dans une démarche de développement durable (d'éco-responsabilité ou d'éco-citoyenneté) et faire le choix d'intégrer l'ensemble de vos salariés dans la réflexion et dans la mise en œuvre du projet.

Contactez la mission « partenariat d'entreprises » de l'Ariena
03 88 58 38 48 • www.ariena.org

→ Pour des journées de sensibilisation des salariés aux techniques de jardinage naturel, contactez l'association Strasbourg Initiation Nature et Environnement.

Contactez Elisabeth Kulus au CINE de Bussière
03 88 35 89 56 • sine.nature@free.fr

→ Pour réaliser un audit des pratiques, une étude de gestion différenciée ou un plan de désherbage, pour plus de renseignements sur l'utilisation des produits phytosanitaires et leurs alternatives...

Contactez la FREDON Alsace
03 88 82 18 07 • www.fredon-alsace.fr

→ Pour établir un diagnostic écologique de départ et proposer des aménagements concrets sur les espaces verts des collectivités, particuliers et entreprises... Pour des aménagements ou des principes de gestion sans surcoût par rapport à la gestion classique antérieure... Pour des journées de sensibilisation des salariés de l'entreprise sur le thème de l'amélioration de la biodiversité... La LPO a déjà mené de fructueuses expériences avec des entreprises alsaciennes (Sharp, Lohr, Ricoh, etc.)

Contactez Laurent Waeffler à la LPO Alsace
03 88 22 07 35 • refuges.alsace@lpo.fr • <http://alsace.lpo.fr/>

→ Inscrivez-vous à l'accompagnement « Bilan Biodiversité » en intégrant le réseau Idée Alsace des entreprises alsaciennes engagées dans le développement durable.

Contactez Pierre HANAUER, chargé de mission Alsace Qualité
03 88 19 55 99 • pierre.hanauer@alsace-qualite.com

→ Pour choisir un prestataire pour l'entretien de vos espaces verts et rejoindre l'économie solidaire.

Contactez Cécile Dupré La Tour
pour les partenariats entreprises associations à Alsace Active
03 88 23 87 45 • cduprelatour@alsaceactive.fr • www.alsaceactive.fr

**Qui peut
vous aider ?**

Les aides financières pour votre démarche

L'Agence de l'eau Rhin Meuse et la Région Alsace soutiennent financièrement des actions en faveur de la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité.

→ Pour l'acquisition de techniques alternatives au désherbage chimique, la réalisation d'une étude pour la gestion différenciée de vos espaces verts ou la mise en place d'un plan de formation/communication.

Contactez Fabien Potier à l'Agence de l'eau Rhin Meuse
03 87 94 48 86 • fabien.potier@eau-rhin-meuse.fr
www.eau-rhin-meuse.fr



→ Pour un projet de création et de restauration des connexions écologiques entre les milieux naturels (trame verte) sous forme de haies, bandes enherbées, vergers hautes-tiges, boisements de bords de canaux, renaturation écologique de sites dégradés, de pré-verdissement de lotissements et de zones d'activités.

Contactez Christian Dronneau à la Région Alsace
03 88 15 68 67 • christian.dronneau@region-alsace.eu
www.region-alsace.eu



Tous unis pour la reconquête de la biodiversité !

Signez la charte
de la CUS



Vous respectez au moins 6 des critères détaillés ci-dessous ?

Vous avez fait le choix de gérer autrement vos espaces verts, vous avez pris des initiatives en faveur de plus de biodiversité...

- Abandon de l'utilisation de produits chimiques pour l'entretien des espaces verts
- Utilisation de techniques alternatives pour l'entretien des espaces verts
- Réduction des tontes
- Réduction des arrosages et paillage des massifs
- Plantation d'espèces locales
- Plantation de prairies mellifères
- Plantation de haies champêtres
- Plantation d'arbres fruitiers
- Installation d'un composteur collectif
- Installation de nichoirs, de mangeoires, ou d'un hôtel à insectes
- Création d'une mare
- Réduction de la pollution lumineuse
- Installation d'un mur et/ou d'une toiture végétalisés
- Installation de ruches
- Installation de protections pour les oiseaux sur les baies vitrées

La Ville et la Communauté urbaine de Strasbourg vous invitent à signer leur charte « Tous unis pour la reconquête de la biodiversité ! »
Pour tous renseignements, contactez Suzanne BROLLY
au 03 88 60 94 74

La CUS vous
encourage



Vos nouvelles pratiques doivent s'accompagner de communication pour que les changements ne soient pas perçus comme un manque d'entretien de vos espaces verts.

Pour vous y aider, la CUS tient à votre disposition un guide et ses fiches pratiques « Jardiner au naturel », une exposition « Le retour des herbes folles », des ateliers thématiques de jardinage et d'entretien des espaces verts...

**Pour tous renseignements,
contactez Suzanne BROLLY au 03 88 60 94 74
suzanne.brolly@strasbourg.eu**

Informez-nous de votre démarche, nous ferons notre maximum pour la valoriser auprès des citoyens dans les supports de communication municipaux !

MISSION
ZÉRO
pesticide



...et la ville change de nature

1 place de l'Étoile
67076 Strasbourg Cedex - France
Site internet : www.strasbourg.eu
Téléphone : +33 (0)3 88 60 90 90
Fax : +33 (0)3 88 60 91 00
Courriel : courrier@strasbourg.eu